

Finies les files interminables devant les postes le jour du virement ?

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

191 nouveaux cas et 10 morts en 24 heures

Virus : le nombre des décès en hausse

Page 2

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5179 - Mercredi 23 septembre 2020 - Prix : 10 DA

En vue de réduire les transferts coûteux des malades à l'étranger

Une feuille de route pour la greffe hépatique pédiatrique

Page 3

L'interférence des Emirats et du Bahreïn dans la présidentielle américaine

Par Mohamed Habili

Depuis la normalisation des Emirats et du Bahreïn avec Israël, Américains et Israéliens n'arrêtent pas de dire qu'il y a bien d'autres pays membres de la Ligue arabe impatients de suivre leur exemple. Selon le locuteur, ces derniers seraient 5 ou 6. Parfois plus, 7 ou 8, comme vient d'affirmer le secrétaire d'Etat Mike Pompeo, qui pour l'illustration de son propos a cité deux ou trois noms, dont au passage celui du Tchad, dont on ignorait jusque-là qu'il soit membre de la Ligue arabe. Comme celle-ci compte 22 membres, les candidats potentiels à la normalisation ne manquent pas. Il devrait même y avoir bousculade au portillon si ce genre de déclarations répondaient à quelque chose de réel, si elles n'étaient pas une façon habile d'inciter les hésitants à se décider rapidement, par crainte de se trouver les derniers à le faire. En filigrane : car alors vous ne serez crédité d'aucun mérite. Si en particulier vous attendez une faveur particulière des Etats-Unis, comme par exemple l'effacement de votre nom de quelque liste noire, vous pouvez dès à présent mettre une croix dessus. De là sans doute chez les communicants américains la tendance à annoncer la normalisation toute prochaine avec Israël de ceux-là même des 18 pays potentiels qui ont clairement fait savoir qu'il n'était pas question pour eux de faire comme les Emirats et le Bahreïn : l'Arabie saoudite et le Koweït.

Suite en page 3

Entretien accordé par Ammar Belhimer à France24

La nouvelle Constitution répondra «aux revendications du Hirak»



Ph/D. R.

Le nouveau texte fondamental du pays, objet d'un référendum le 1^{er} novembre, les réformes du secteur de la Communication, le procès de Khaled Drareni, ont été l'essentiel des points auxquels Ammar Belhimer, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, aura répondu lors de l'entretien accordé depuis Alger à la chaîne de télévision France24. [Page 2](#)

Regards

Loi sur la monnaie et le crédit

La boussole des réformes économiques

Page 2

Prévention

Le Premier ministre élargit l'aide financière de 30 000 DA au profit des transporteurs de personnes

Page 16

Entretien accordé par Ammar Belhimer à France24

La nouvelle Constitution répondra «aux revendications du Hirak»

■ Le nouveau texte fondamental du pays, objet d'un référendum le 1^{er} novembre, les réformes du secteur de la Communication, le procès de Khaled Drareni, ont été l'essentiel des points auxquels Ammar Belhimer, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, aura répondu lors de l'entretien accordé depuis Alger à la chaîne de télévision France24.

Par Lynda Naili

A ce titre, relevant que «l'amendement constitutionnel est le premier des engagements électoraux du président de la République, Abdelmadjid Tebboune», il considérera de ce fait qu'«il faut une nouvelle Constitution conforme aux revendications du mouvement populaire, le Hirak, du 22 février 2019». Ce pourquoi, enchaînera-t-il, «le président de la République qui a béni ce Hirak s'est engagé à mettre en œuvre ses revendications». Poursuivant dans ce sens, le porte-parole du gouvernement a fait savoir que parmi les revendications du Hirak auxquelles le projet de révision de la Constitution, adopté par les deux chambres du Parlement, répond déjà et essentiellement, il y a «l'affermissement de l'exercice démocratique, une plus grande séparation des pouvoirs et un plus grand attachement aux lois en créant une Cour constitutionnelle et en assurant par une disposition particulière la sécurité juridique».

En outre, interrogé sur l'état d'avancement du chantier de réformes entamées par son secteur, Ammar Belhimer indiquera que ces dernières tiennent de deux «grandes préoccupations», à savoir «le raffermissement de l'exercice démocratique et l'encadrement juridique des activités de communication». Et de préciser qu'au titre de la première préoccupation, il a été retenu notamment «le renforcement du cadre référentiel qu'est la révision constitutionnelle en cours, la préservation du cadre pluriel et concurrentiel de l'activité de communication, le développe-

ment de la communication institutionnelle et le développement de la communication de proximité». Ainsi, pour l'encadrement juridique des activités de communication, le ministre citera essentiellement «la codification de l'activité de la presse électronique multimédias, une loi sur la publicité, l'encadrement de l'activité de sondage d'opinion, une assise juridique pour les agences de communication, l'autorégulation de la presse écrite : Conseil national de la presse écrite, le rapatriement juridique et technologique des chaînes de télévision privées».

Télévision fermées : les journalistes affectés dans les nouvelles chaînes

Dans ce contexte, interpellé sur l'avenir des journalistes au chômage du fait de la fermeture de certaines chaînes de télévisions privées qui les employaient, le ministre de la Communication, rappelant que «ces chaînes audiovisuelles, nées dans les années 2012-2013 sans fondement juridique, ont exercé dans une sorte de non-droit dans le cadre de bureaux étrangers, et dont les patrons sont actuellement en prison», répondra que «les chaînes en question font l'objet de l'un des chantiers qu'il a entamés depuis son arrivée à la tête du département de la Communication, à savoir celui du rapatriement juridique et technologique des chaînes de télévision privées». Quant au sort des journalistes qui se sont retrouvés en situation de chômage, il dira qu'«il a été convenu, avec les administra-

teurs désignés par la justice d'affecter les journalistes concernés, en fonction des possibilités, dans les entreprises médiatiques publiques et privées qui se créent».

Au sujet de Khaled Drareni : «Je n'ai pas à m'immiscer dans la chose jugée»

Auparavant, à l'entame de l'entretien, invité à réagir sur le procès de Khaled Drareni, Ammar Belhimer rétorquera à la journaliste de France 24 : «Ne vous attendez pas de la part d'un ministre membre de l'exécutif, de surcroît ancien professeur de droit, à ce que je me prononce sur une institution indépendante, séparée de mon pouvoir, en l'occurrence du pouvoir exécutif». «Je n'ai pas à m'immiscer ni dans le secret judiciaire ni à commenter la chose jugée, d'autant plus que je suis un fervent défenseur de l'Etat de droit qui repose sur les deux piliers fondamentaux : des lois effectives et une exécution des décisions de justice par les juridictions. En dehors de cet Etat de droit, je ne reconnais aucun autre logiciel de gouvernance. Et cet Etat de droit justement m'interdit de commenter une décision de justice, encore mieux de la combattre ou de la critiquer», ajoutera-t-il. De ce fait, et s'agissant du cas de Khaled Drareni, Belhimer dira être «rassuré du fait que les faits qualifiés par la chambre d'accusation de première instance n'ont aucun rapport avec l'exercice de journaliste, pour lequel il n'a rien fait pour formaliser cette qualité de journaliste». Et pour cause, argumentera-t-il, «il (Khaled Drareni)



Ph. > D. R.

n'a pas d'agrément pour être correspondant d'un média étranger et ne l'a jamais demandé». Ce qui, poursuivra le ministre, «est un travail illégal de l'exercice de la profession de journaliste», lorsqu'on sait que «l'article 50 de la Constitution algérienne en vigueur protège de manière irréfragable le métier de journaliste puisque la dépénalisation des délits de presse empêche le juge de prononcer des peines privatives de liberté», relèvera-t-il. Son point de vue sur la question étant exprimé, le ministre qualifiera d'«ingérence» le soutien affiché par des ONG. «C'est

une ingérence inadmissible, d'autant plus que les Algériens sont très attachés à la souveraineté fraîchement acquise et qu'ils ne tolèrent aucune voix qui vienne de l'étranger», martèlera-t-il. Enfin, s'agissant des voix qui estiment que «la liberté d'expression en Algérie est menacée», il rétorquera que «ceux qui tiennent ce discours rêvent de revenir à l'ancien système qui a réduit la presse à un champ de ruines et de mines à travers des intrus, des étrangers à la profession, une oligarchie qui a accaparé le secteur».

L. N.

191 nouveaux cas et 10 morts en 24 heures Virus : le nombre des décès en hausse

L'ALGÉRIE a enregistré 10 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, trois cas de plus que la journée d'hier (7), portant à 1 689 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar. Le nombre de contaminations a connu une nouvelle baisse avec 191 cas, soit 6 cas de moins par rapport à hier (197), pour atteindre au total 50 214 cas confirmés.

R. N.

Regards

Loi sur la monnaie et le crédit La boussole des réformes économiques

Le temps des grands changements s'annonce dans la gestion des affaires économiques du pays. Si à ce jour, sous l'impact de la pandémie de Covid-19, les autorités n'ont fait que dans le «colmatage» des brèches, une réelle politique économique semble se dessiner en perspective. Le président de la République a clairement affiché son intention de réformer la législation intrinsèque aux affaires économiques, ce dimanche, en annonçant la révision prochaine de la loi sur la Monnaie et le Crédit et l'engagement d'une réflexion sur la création de mécanismes pour couvrir les risques de change encourus par les opérateurs économiques en raison de la dépréciation de la monnaie nationale.

Le chef de l'Etat a déclaré, dans ce contexte, que toutes les lois régissant les secteurs économiques doivent être révisées, citant particulièrement la révision de la loi sur la Monnaie et le Crédit. «Nous

nous dirigeons aujourd'hui vers une économie ouverte sur le monde. Il faut que la loi sur la Monnaie et le Crédit soit révisée. Il faut aller vers une réforme bancaire et fiscale absolue et à fond», dira-t-il à ce propos.

En effet, on ne peut envisager une quelconque réforme, notamment bancaire, sans aller vers une révision de la «loi mère», celle de la Monnaie et le Crédit, qui dans le monde de la finance locale est considérée comme la «Constitution» qui régit toutes les autres lois. Instaurée par la loi 90-10 du 14 avril 1990, légèrement modifiée par ordonnance à trois reprises (2003, 2010 et 2017), cette loi a été introduite dans un contexte particulier de crise financière aiguë de la fin des années 80, et sous impulsion des institutions financières internationales, plus précisément celle du Fonds monétaire international (FMI), qui avait dicté ses lois à un pays au bord de la faillite. Pour les spécialistes,

cette loi avait introduit pour la première fois en Algérie la rationalité et les règles de l'orthodoxie bancaire universelle, octroyant une plus grande autonomie au système bancaire et financier et une indépendance totale de la Banque d'Algérie, placée sous autorité du président de la République, chargée de la politique monétaire et exerçant distinctement du ministère des Finances relevant du gouvernement, chargé de la politique budgétaire. En plus de ses opérations d'émission de la monnaie, la Banque d'Algérie assure les conditions favorables à un développement harmonieux de l'économie, tout en veillant à la stabilité de la monnaie et au bon fonctionnement du système bancaire en respectant les règles prudentielles.

Ainsi, aucune réforme économique n'est possible sans celle du système bancaire et cette dernière ne peut voir le jour sans passer par la révision de la loi sur la

Monnaie et le Crédit. Reste à savoir vers quelle nouvelle loi la finance nationale va s'acheminer, le contexte mondial a complètement été chamboulé par la pandémie de Covid-19, les rapports de force dans l'économie mondiale sont en passe de connaître un véritable chassé-croisé et les pays ont tendance à se recroqueviller, de plus en plus, dans des politiques économiques protectionnistes. Le retour de l'Etat-providence se profile avec son lot de règles et de lois, complètement différentes de celles connues depuis des décennies.

Les ateliers économiques que le Président compte organiser immédiatement après le référendum du 1^{er} novembre prochain traceront sans doute les contours de la nouvelle politique économique du pays et surtout ceux de notre nouvelle loi sur la Monnaie et le Crédit. Wait and see...

Mourad Hadjersi

En vue de réduire les transferts coûteux des malades à l'étranger

Une feuille de route pour la greffe hépatique pédiatrique

■ Alors que la greffe d'organe chez l'adulte a bel et bien démarré en Algérie depuis des années, comme c'est le cas de la transplantation hépatique qui est devenue une intervention routinière, chez les enfants, cet acte chirurgical demeure parmi les pathologies nécessitant un transfert à l'étranger.

Par Meriem Benchaouia

Les autorités publiques ont entamé, depuis des années, la mise en place d'un programme qui prévoit la réduction de la durée de la prise en charge du patient à l'étranger, en lui assurant d'abord une bonne préparation en Algérie, avant de le transférer à l'étranger pour subir l'intervention chirurgicale. Cette procédure vise à parvenir à long terme à la maîtrise de toutes les étapes du processus thérapeutique afin d'effectuer les opérations de greffes, qui coûtent très cher à l'étranger, en Algérie. Eu égard au besoin pressant de développer cette activité, dicté par l'état des malades d'une part et la disponibilité des moyens matériels et humains d'autre part, la priorité est la mise en place d'une prise en charge totale, permettant la réduction des nombres de patients transférés à l'étranger, en assurant une meilleure maîtrise de soins pour différentes pathologies en Algérie et la prise en charge de ces cas par des compétences algériennes. A cet effet, le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, a annoncé l'élaboration d'une feuille de route pour le lancement de la transplantation hépatique chez l'enfant dans le pays afin d'éviter les transferts de malades à l'étranger. Lors d'une rencontre avec les experts qui seront investis de cette mission, le ministre a précisé que «le ministère est disposé à apporter le soutien nécessaire aux équipes spécialisées, que ce soit en termes d'équipements médi-



caux ou de recours à l'expertise étrangères, afin de développer cette activité et assurer le transfert de connaissances et de technologie et la formation. Evoquant les spécialités médicales complexes qui nécessitent encore des transferts à l'étranger, notamment la scoliose, M. Benbouzid a fait savoir que deux services au sein de l'Etablissement hospitalo-universitaire (EHU) de Douera et de l'Etablissement hospitalier spécialisé (EHS) en rééducation

fonctionnelle d'Azur plage avaient été chargés de cette mission. Concernant les autres maladies prises en charge par des hôpitaux européens à travers le conventionnement avec la CNAS, le premier responsable du secteur a cité les malformations cardiaques congénitales chez l'enfant. Pour sa part, Pr. Graba Abdelaziz a estimé que l'Algérie «n'a pas suffisamment d'expertise en matière de transplantation hépatique chez l'enfant», même si, a-t-il dit, les

spécialistes identifient les facteurs à l'origine de ces maladies. Le chef de service d'oncologie, Pr. Kamel Bentebag, a, quant à lui, indiqué que plus de 40 malades avaient bénéficié au cours des dernières années d'une transplantation hépatique, notamment au Centre Pierre-et-Marie-Curie (CPMC). Selon les estimations des experts, le coût d'une transplantation hépatique chez l'enfant à l'étranger s'élève à 140.000 euros. **M. B.**

LA QUESTION DU JOUR

L'interférence des Emirats et du Bahreïn dans la présidentielle américaine

Suite de la page une

La première, parce qu'elle avait clairement déclaré qu'elle subordonnait toute normalisation avec Israël aux dispositions de l'initiative arabe pour la paix. Et le deuxième parce qu'il avait dit qu'il serait dans tous les cas de figure le dernier pays arabe à normaliser avec Israël. Les Américains n'ont pas cité le nom de l'Algérie parce que ce serait tellement gros que la ficelle serait par trop apparente, que personne ne les croirait plus. Ce serait comme s'ils avaient dit qu'en fait il n'y avait pas d'autre pays arabe pour vouloir imiter les Emirats et le Bahreïn. A l'exception peut-être du Soudan, dont du reste on connaît le véritable motif. Il faut dire qu'il s'est arrangé pour que tout le monde le sache : s'il normalisait, ce serait uniquement pour qu'on enlève son nom de la liste américaine des pays accusés de soutenir le terrorisme. Il vient d'ajouter une deuxième condition : l'annulation de sa dette vis-à-vis des Etats-Unis. Il faut croire qu'il a déjà obtenu l'assurance que sa première demande serait satisfaite pour s'autoriser à en formuler aussitôt une deuxième. Or même en supposant qu'effectivement il y a d'autres pays arabes tentés par la normalisation avec Israël, le fait est qu'ils ne sont pas pressés de le faire. Ils ont même intérêt à ne rien faire de tel d'ici en tout cas à ce que la présidentielle américaine se tienne et qu'ils sachent qui sera au pouvoir aux Etats-Unis pour les quatre prochaines années. Normaliser dès à présent, cela revient à choisir Trump contre Biden. C'est-à-dire à prendre le risque de déplaire à ce dernier et à son camp, les démocrates, la moitié des Américains. Une moitié dont, de plus, on n'est même pas certain qu'elle va perdre. Les Emirats et le Bahreïn ont en fait pris un grand risque en se permettant d'interférer dans la présidentielle américaine en faveur de Trump. Sans même s'en douter, ils auront fait déjà bien plus que la Russie en 2016. Des comptes leur seront demandés si leur candidat n'est pas élu.

M. H.

Nouveau calendrier de versement des pensions des retraités

Finies les files interminables devant les postes le jour du virement ?

Afin de faciliter le retrait des pensions et allocations des retraités et ayants droit et assurer une meilleure prise en charge au niveau des bureaux de poste, la Caisse nationale des retraites (CNR) et Algérie Poste ont élaboré un nouveau calendrier pour le versement des pensions sur plusieurs jours, en fonction du dernier numéro du compte CCP. Dans une publication sur sa page officielle Facebook, Algérie Poste a indiqué que, désormais, un nouveau calendrier de versement des pensions et allocations des retraités et ayants droit a été élaboré afin de faciliter le retrait d'argent au niveau des bureaux de poste. Pour ce faire, Algérie Poste invite les retraités et les ayants droit à «respecter ce nouveau calendrier et se présenter le jour du versement de leur pension afin de retirer leur argent dans les

meilleures conditions au niveau des bureaux de poste», a conclu le communiqué. Il est à noter que lors de la cérémonie de présentation de ce nouvel agenda, en présence du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Acheuk Youcef Chawki, et des directeurs généraux d'Algérie Poste et de la Poste ainsi que le ministre de la Poste et des Télécommunications, Brahim Boumzar, un responsable d'Algérie Poste a expliqué que les retraités et les ayants droit qui avaient l'habitude de percevoir leurs pensions et allocations le 20 de chaque mois et dont le compte se termine par 0 ou 1, la date de versement de leurs pensions et allocations sera le 18 de chaque mois, ceux dont le compte se termine par 2, 3, 4 ou 5, la date de versement sera le 19 de chaque mois et ceux dont

le compte se termine par 6, 7, 8 ou 9, la date de versement sera le 20 de chaque mois. Les retraités et les ayants droit qui avaient l'habitude de percevoir leurs pensions et allocations le 22 de chaque mois et dont le compte se termine 0, 1, 2 ou 3, la date de versement de leurs pensions et allocations sera le 19 de chaque mois, ceux dont le compte se termine par 4, la date de versement sera le 20 de chaque mois, ceux dont le compte se termine par 5 ou 6, la date de versement sera le 20 de chaque mois et ceux dont le compte se termine par 7, 8 ou 9, la date de versement sera le 22 de chaque mois. En ce qui concerne les retraités et ayants droit qui avaient l'habitude de percevoir leurs pensions et allocations le 24 de chaque mois et dont le compte se termine 0 ou 1, la date de versement de leurs

pensions et allocations sera le 20 de chaque mois, ceux dont le compte se termine par 2 ou 3, la date de versement sera le 22 de chaque mois, ceux dont le compte se termine par 6 ou 7, la date de versement sera le 23 de chaque mois et ceux dont le compte se termine par 8 ou 9, la date de versement sera le 24 de chaque mois. S'agissant de ceux qui percevaient leurs pensions et allocations le 26 de chaque mois et dont le compte se termine 0 ou 1, la date de versement de leurs pensions et allocations sera le 22 de chaque mois, ceux dont le compte se termine par 2 ou 3, la date de versement sera le 23 de chaque mois, ceux dont le compte se termine par 4 ou 5, la date de versement sera le 24 de chaque mois, ceux dont le compte se termine par 6 ou 7, la date de versement sera le 25 de chaque

mois et enfin ceux dont le compte se termine par 8 ou 9, la date de versement sera le 26 de chaque mois.

Thininene Khouchi

Tizi Ouzou

Sid Ali Khaldi rencontre des animateurs du mouvement associatif

■ Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, a rencontré, hier à Tizi Ouzou, des animateurs du mouvement associatif local, notamment ceux activant dans le domaine du sport, pour s'enquérir de leurs préoccupations.

Par Hamid M.

Des dizaines de représentants des associations ont saisi l'occasion pour soulever les contraintes auxquelles ils sont confrontés pour mener les activités en direction des jeunes, telles que le manque d'infrastructures sportives, l'insuffisance des subventions ou encore l'absence d'équipements dans certaines disciplines sportives. Le ministre a instruit les autorités locales d'examiner les problèmes posés tout en invitant ces animateurs à adhérer au

Plan national de la jeunesse que le gouvernement s'attelle à mettre en œuvre avec les différents départements concernés. A ce propos, Sid Ali Khaldi a expliqué qu'il s'agit d'évaluer ce qui a été fait et envisager les actions à entreprendre afin de remédier aux insuffisances par une meilleure coordination entre les différents services de l'Etat. A noter qu'auparavant le ministre s'était rendu à Draa El-Mizan et Irdjen pour inaugurer deux salles omnisports. Au quartier les Cadets de la haute ville de TiziOuzou, le ministre s'était engagé à inscrire la réalisation d'un complexe sportif de proximité sur le site abritant un bidonville dont les occupants ont été relogés depuis plusieurs années.

H. M.



Ph/D. R.

Accidents de la route 29 morts et 1 254 blessés en une semaine

VINGT-NEUF personnes ont trouvé la mort et 1 254 autres ont été blessées dans 1 030 accidents de la circulation survenus à travers le territoire national durant la période du 13 au 19 septembre, indique, hier, un communiqué de la Protection civile. Le nombre le plus élevé de victimes a été enregistré dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, avec 5 personnes décédées et 25 autres blessées dans 23 accidents de la route, précise la même source. Concernant le dispositif de surveillance des plages, les agents chargés de cette mission ont effectué durant la même période 2 096 interventions qui ont permis de sauver de la noyade 1 312 personnes, assurer les premiers secours à 697 et évacuer 91 autres vers les structures sanitaires. Les éléments de la Protection civile ont procédé, par ailleurs, à l'extinction de 1 192 incendies urbains, industriels et autres. S'agissant des activités de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué 266 opérations de sensibilisation à travers 48 wilayas, rappelant aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de distanciation sociale, et 894 opérations de désinfection générale à travers 48 wilayas.

R. N.

Établissements d'enseignement supérieur Des conditions «acceptables» de reprise des activités pédagogiques

Le secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Noureddine Ghouali, a examiné, lundi, avec les représentants des associations estudiantines et les responsables des établissements de l'enseignement supérieur et des œuvres universitaires, les conditions de reprise des activités pédagogiques qualifiées d'«acceptables», a indiqué,

hier, un communiqué du ministère. M. Ghouali a présenté, lors d'une réunion avec les associations estudiantines, en présence de cadres du ministère, «les conditions de reprise des activités pédagogiques depuis le 23 août 2020», a précisé la même source. Suite aux rencontres d'évaluation tenues la semaine dernière, il a été relevé que les activités pédagogiques programmées du 23 août au 9 septembre 2020

étaient «acceptables». Les responsables des établissements d'enseignement supérieur et des œuvres universitaires avaient affirmé «leur disponibilité à clôturer l'année universitaire». De leur côté, les représentants des associations estudiantines «se sont félicités» des mesures prises par les pouvoirs publics en matière de prise en charge du transport des étudiants de différentes wilayas vers leurs établisse-

ments mais également de la reprise des activités pédagogiques en présentiel à partir du 19 septembre 2020.

Par là même, les représentants des associations estudiantines ont exprimé leurs préoccupations dans les domaines pédagogique et des œuvres universitaires. A ce titre, le SG du ministère s'est engagé à «prendre en charge toutes les préoccupations soulevées».

Yanis B.

Besoins de la population des zones d'ombre Merrad : la prise en charge par l'Etat commence à donner ses fruits sur le terrain

Le conseiller du président de la République chargé des zones d'ombre, Brahim Merrad, a affirmé, lundi à Saida, que «la prise en charge par l'Etat des besoins de la population des zones d'ombre commence à donner ses fruits sur le terrain».

«Le recensement et la prise en charge par l'Etat des besoins de la population des zones d'ombre commencent à donner leurs fruits sur le terrain», a précisé M. Merrad lors de sa visite de deux jours dans cette wilaya pour s'enquérir de l'état du développement local dans les zones d'ombre.

«Plusieurs zones d'ombre à travers le pays ont enregistré la réalisation de nombreux projets de développement à même d'améliorer les conditions de vie de la population de ces zones reculées dépourvues des commodités les plus élémentaires pour une vie décente et digne», a-t-il dit.

Après avoir pris connaissance des préoccupations des citoyens de l'ensemble de ces zones, à savoir : Ouled Ahmed, Oued Falit, Sefala, El Beggar et Tal, le conseiller du président de la République a indiqué que «tous les besoins des citoyens seront pris en charge et concrétisés». «Nous

œuvrons à concrétiser sur le terrain cette politique judicieuse adoptée par l'Etat à travers une série de visites d'inspection à ces zones qui bénéficieront de plusieurs projets de développement à l'effet de contribuer directement à l'amélioration du cadre de vie de leur population», a-t-il déclaré. A ce propos, il a souligné que «le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, accorde un grand intérêt à la concrétisation de ses engagements pour garantir le droit d'une vie décente et digne à la population de ces zones à travers tout le pays».

M. Merrad s'est enquis longuement des préoccupations de la population des zones d'ombre de cette wilaya, qui portent dans leur ensemble sur l'alimentation en eau potable (AEP), le raccordement au réseau électrique rural et agricole, la demande d'accès à l'aide financière pour le logement rural, les projets de réalisation des réseaux d'assainissement, le désenclavement, l'ouverture des routes et la construction d'établissements éducatifs en faveur de leurs enfants. A cet effet, M. Merrad a rassuré les citoyens que l'Etat allouera des fonds importants pour la concrétisation des pro-

jets non inscrits en vue de lever les contraintes et difficultés rencontrées par les habitants des régions enclavées à travers le territoire national et leur fixation dans leur région d'origine. La wilaya de Saida, qui compte 308 zones d'ombre, a enregistré 423 opérations de développement dans les secteurs des Ressources en eau, des Travaux publics, de l'Education et de l'Energie, auxquelles plus de 4 milliards de dinars ont été affectés.

Le conseiller du président de la République chargé des zones d'ombre a poursuivi hier sa visite d'inspection de plusieurs projets de développement pour s'enquérir des travaux d'aménagement et de raccordement aux réseaux de l'AEP et d'assainissement au niveau de l'ancienne agglomération de la région de Takdoura (Commune de Ain Soltane).

Dans la commune de Ouled Brahim, il a inspecté les travaux de réalisation d'un réservoir d'eau d'une capacité de 250 m³ dans la région de Ouled Ali et l'acquisition et l'installation d'équipements photovoltaïques dans les régions de Ouled En Nadhri et El Matmar.

O. N.

Commerce

Préparatifs pour l'exportation de produits locaux

■ Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a affirmé, à Alger, que son secteur œuvrait à la conformité du produit algérien avec les exigences des marchés étrangers de manière à le rendre exportable notamment vers l'Europe et la Zone de libre échange africaine (Zlecaf) dès son entrée en vigueur l'année prochaine.

Par Lyliya K. /APS

Le secteur s'emploie à ficeler et réviser les lois ainsi qu'à réunir les conditions idoines per-

Changes L'euro baisse encore face au dollar, la livre se reprend

L'euro perdait encore du terrain hier face à un dollar renforcé par l'aversion aux risques et tandis que la livre sterling se reprenait. L'euro perdait 0,28 % face au billet vert, à 1,1738 dollar. La veille, il avait perdu 0,58 %. Le billet vert a profité d'un mouvement d'aversion pour le risque, alimenté lundi par les mauvaises nouvelles sur le front de la pandémie de Covid-19 et par une chute des Bourses mondiales, provoquée notamment par la baisse des valeurs bancaires après des révélations concernant le blanchiment d'argent, ont expliqué plusieurs analystes. La livre sterling, de son côté, a démarré la séance d'hier en baisse face à l'euro et au dollar, avant une conférence en ligne du gouverneur de la Banque d'Angleterre, Andrew Bailey. Les nouvelles restrictions attendues pour le Royaume-Uni, la crainte d'un échec des négociations commerciales sur le Brexit et la perspective d'un taux d'intérêt directeur négatif pèsent sur la livre, a indiqué Ricardo Evangelista, analyste pour ActivTrades. Tandis que la devise s'est affaïssée au début de la conférence, celle-ci s'est redressée et a effacé ses pertes lorsque M. Bailey a semblé vouloir apaiser les attentes à propos d'un taux négatif. Selon lui, les travaux annoncés jeudi, et qui ont surpris les marchés, visent surtout à voir si cela est techniquement possible et ne présagent pas d'une future mise en application. Et si cela devait se concrétiser, il faudrait encore du temps pour finaliser les aspects techniques, a-t-il prévenu. Il a toutefois noté que «la résurgence du coronavirus renforce les risques pesant sur l'activité», tandis que le Premier ministre, Boris Johnson, devait annoncer hier de nouvelles restrictions en Angleterre. La reprise de la pandémie dans plusieurs pays et le durcissement des mesures destinées à l'endiguer «vont sensiblement frapper l'activité économique alors qu'elle était en train de se reprendre», a souligné Derek Halpenny, analyste pour MUFG. La livre sterling prenait 0,03 % face au billet vert, à 1,2820 dollar, et 0,30 % face à la devise européenne, à 91,52 pence pour un euro.

R. E.

mettant aux opérateurs économiques d'exporter leurs produits, a précisé M. Rezig, lequel a supervisé la cérémonie de lancement d'une première opération d'exportation de produits «LG», localement fabriqués, vers l'Espagne, au siège de la société Bomare-Company à Alger. «La mise en conformité des normes de qualité aux standards internationaux permettra dans le futur de s'incruster dans les marchés communs, particulièrement après l'entrée en vigueur de la Zlecaf qui compte 53 pays», a-t-il poursuivi. S'adressant aux opérateurs économiques, le ministre a assuré que «le secteur se mettra à leurs côtés et les accompagnera de sorte à aplanir les difficultés auxquelles ils font face et leur permettra de placer la mention "Made in Algeria" dans les marchés africains, arabes et européens». A noter que la stratégie nationale d'exportation est à sa dernière phase avant d'ouvrir le champ d'action pour une période de 10 ans, a-t-il souligné. Pour ce faire, la tutelle s'attelle à mettre en place un nouveau registre du commerce, sous forme d'entreprise spécialisée dans l'export, suivant une nouvelle procédure actuellement au niveau du ministère, a expliqué le ministre. Travaillant en collaboration avec le ministère délégué chargé du Commerce extérieur, le département de M. Rezig continue à être en contact avec les opérateurs économiques afin de surmonter les obstacles d'ordre juridique et douanier en matière d'exportation.

Création de zones franches dans le Sud pour l'exportation du produit local

Le ministre a, en outre, rappelé le projet de création de zones franches au niveau des wilayas de Tamanrasset, Illizi, Adrar et Tindouf, qui seront érigées en bases exploitables pour la commercialisation des produits locaux en Afrique. Visant la facilitation des investissements et la mise en place de centres de lancement de produits industriels et agricoles vers l'étranger, cette étude sera soumise à l'aval du



Ph.D. R.

gouvernement, dès qu'elle sera élaborée, a assuré le ministre. Inspectant les filiales de la compagnie «Bomare», M. Rezig a mis en avant l'impératif d'élargir l'activité des opérateurs économiques vers les wilayas du Sud et de créer des unités sous forme de centres de production et de commercialisation en direction de l'Afrique. Lors d'une conférence de presse, tenue à cette occasion, le ministre a fait part de la régularisation, jusqu'à juin dernier, de plus de 8 000 factures, jusque-là en suspens, couvrant les charges de transport des exportateurs pendant 4 ans, à savoir 2017-2020. Outre l'existence d'une cellule d'écoute qui reçoit les plaintes des importateurs et des exportateurs, le ministre a annoncé l'ouverture d'ateliers dans le domaine du commerce extérieur pour régler directement les problèmes posés. Interrogé par l'APS sur les décisions prises lors du Conseil des ministres tenu dimanche, notamment la soumission, à l'avenant, de tout engagement financier dans l'importation et toute transaction en devises à

l'approbation préalable du Conseil du gouvernement, M. Rezig a affirmé que «toute matière importée doit être soumise à une décision du gouvernement qui l'approuvera sur proposition du comité sectoriel». Il est question d'une spécialisation en matière d'importation à la faveur d'un projet devant être préparé et soumis au gouvernement pour approbation, a-t-il ajouté. Pour sa part, le ministre délégué chargé du Commerce extérieur, Aïssa Bekkai, a affirmé que la mise en œuvre de cette stratégie, en voie de finalisation, permettra de solutionner les problèmes liés au financement des exportations, la qualité de l'emballage, l'information économique, la logistique et le transport. Le ministre délégué a fait état, dans le même cadre, de 30 recommandations soumises par le secteur pour la prise en charge, à court et à moyen terme, des préoccupations des exportations dans le cadre du comité présidé par M. Rezig. La société «Bomare-Company» s'est lancée dans la production et la commercialisation des produits «LG Algérie» et s'oriente

vers l'exportation, selon son P-DG, Ali Boumediène. Selon le même responsable, la visite organisée sur le terrain «donnera un nouveau souffle aux opérateurs économiques pour augmenter le taux d'intégration». La société a réussi à réaliser une moyenne de taux d'intégration de 52 % en maintenant, depuis 2015, ses exportations vers l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Des négociations sont en cours avec des opérateurs allemands en vue d'examiner la possibilité d'exporter les produits de la société vers l'Allemagne, outre la création de centres d'après-vente au niveau des pays concernés par l'exportation. La société cible des exportations de l'ordre de 3 millions de téléviseurs à l'horizon 2025 avec un taux dépassant les 80 %, selon le P-DG de Bomare. A noter que la société a donné, ce lundi, le coup d'envoi d'une opération d'exportation de 1 000 unités de télévision de 32 pouces, en attendant d'autres opérateurs similaires vers 4 autres pays européens.

L. K./APS

Pétrole

Le Brent à près de 42 dollars/baril

Les prix du pétrole se reprenaient hier, après un accès de faiblesse la veille, dans un marché «nerveux» et attentif à la demande d'or noir, que d'éventuels nouveaux confinements pourraient sérieusement affecter. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 41,99 dollars à Londres, en hausse de 1,33 % par rapport à la clôture de mardi. A New York, le baril américain de WTI pour octobre, dont c'est le dernier jour de cotation, gagnait 0,81 % à 39,63 dollars. La veille, les deux cours de référence avaient perdu aux alentours de 4 %. «Le marché

pétrolier devient de plus en plus nerveux», a constaté Barbara Lambrecht, analyste de Commerzbank. En cause, «la recrudescence des cas de Covid-19 en Europe, à même de réduire la demande de pétrole sur le continent si de nouvelles mesures de confinement étaient mises en place», a estimé Avtar Sandu, de Phillip Futures. Pour enrayer la montée d'une possible deuxième vague, près d'un million d'habitants de Madrid et de ses environs sont par exemple de nouveau soumis, depuis lundi et pour une durée de deux semaines, à de sévères restrictions dans leurs déplacements. «Les

mesures mises en place pour endiguer la pandémie de coronavirus ont un impact direct et important sur la demande de pétrole», a rappelé M^{me} Lambrecht, et pèsent sur les cours. De plus, «des facteurs baissiers peuvent aussi être identifiés du côté de l'offre, avec la Libye qui prévoit dans les prochains jours de tripler sa production de pétrole», a-t-elle complété. Les barils de Brent et de WTI se négociaient toutefois toujours au-dessus de leurs prix de lundi dernier, puisqu'ils ont respectivement engrangé plus de 8 % et 10 % la semaine dernière.

Sérine N./Agences

En vue de faciliter l'insertion sociale

Une convention pour développer les activités d'alphabétisation par la formation

■ Une convention-cadre a été signée, avant-hier à Alger, pour le développement des activités d'alphabétisation par la formation en vue de faciliter l'insertion sociale des catégories concernées, notamment les jeunes et les femmes.

Par Imène N.

Cosignée par la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Hoyam Benfriha et le président de l'Association d'Alphabétisation «Iqraa», Hocine Khalid, la convention vise à renforcer l'action commune, définir le cadre de coopération et de concertation bilatérales, notamment en termes de «mobilisation de ressources humaines, matérielles et pédagogiques nécessaires pour l'ouverture des classes d'alphabétisation au sein des centres de formation selon les capacités disponibles». D'après les organisateurs, cette convention s'inscrit dans le cadre de «la prise en charge des besoins des apprentis analphabètes et en application de la stratégie nationale d'alphabétisation». Le document porte sur l'encadrement des spécialités de formation programmées par les enseignants des établissements de formation professionnelle en faveur de l'Association «Iqraa», permettant aux détenteurs de certificats de qualification dans le cadre du partenariat avec l'association de bénéficier des services fournis par les structures d'accompagnement et d'insertion relevant du secteur de la

Formation professionnelle. Les deux parties s'engagent à «organiser des campagnes de sensibilisation à l'importance de la formation à toutes les tranches d'âge, notamment les femmes rurales, ainsi que l'organisation de rencontres sur la réalisation de l'équilibre et de la cohésion entre les méthodes pédagogiques de formation en vigueur dans le domaine de l'alphabétisme et les programmes du secteur de la formation». En vertu de cette convention, une commission mixte sera formée pour la coordination et le suivi pour évaluer les opérations accomplies chaque semestre et se mettre d'accord sur les mesures à prendre pour améliorer la concertation et la coordination. Pour leur part, les directions de la formation et de l'enseignement professionnels ainsi que les bureaux de l'association au niveau des wilayas s'engagent également à conclure des conventions bilatérales dans l'objectif de concrétiser les engagements stipulés dans la convention au niveau local. A cette occasion, la ministre a indiqué que la convention «permettra aux bénéficiaires des programmes d'alphabétisation de s'inscrire au centre de formation pour obtenir des certificats de qualification afin



qu'ils puissent accéder au monde du travail et créer des micro-entreprises adaptées à leur niveau de formation». Le secteur de la Formation professionnelle contribue «effectivement» à nombre d'activités menées par la société civile, notamment celles liées au renforcement du développement socio-économique, a précisé la ministre. Par ailleurs, M^{me} Benfriha a souligné que les

établissements de formation font l'objet d'opérations d'assainissement en prévision de la prochaine rentrée dont «la date sera fixée par les autorités concernées». Pour sa part, M. Khalid a indiqué que son association encourageait l'usage des TIC dans ses programmes d'enseignement et s'emploie à la promotion de l'action participative avec plusieurs secteurs. Et d'ajouter que ces pro-

grammes permettent de consacrer le lien entre l'alphabétisation et l'intégration socio-économique de la femme. Pour ce faire, la convention signée permettra de former les catégories concernées en leur offrant la possibilité d'avoir des capacités professionnelles, de bénéficier d'un accompagnement et d'une assistance à l'insertion professionnelle, a conclu le même responsable. I. N.

Le ministre de la Jeunesse depuis Tizi-Ouzou Pour une implication du tissu associatif dans la gestion des affaires publiques

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, a souligné, avant-hier, lors d'une visite de travail à Tizi-Ouzou, l'importance accordée par l'Etat à l'implication du mouvement associatif et de la jeunesse, en général, dans la gestion des affaires publiques. M. Khaldi, qui s'exprimait lors d'une rencontre avec la société civile locale autour de l'élaboration du Plan national de la jeunesse 2020-2024, a mis en évidence «l'engagement de l'Etat à accompagner le mouvement associatif et la jeunesse dans son ensemble et à l'impliquer, de manière effective, pour en faire des partenaires dans la gestion des politiques publiques». Le ministre a invité, à l'occasion, les représentants du mouvement associatif et de la société civile à «un débat ouvert, franc et constructif pour contribuer à l'élaboration de cette nouvelle feuille de route et l'enrichir par des propositions concrètes». Assurant partager les préoccupations de la jeunesse et se défendant de faire de «fausses promesses» et ne s'avancer que sur «des choses réalistes et réalisables», M. Khaldi, qui a loué

«l'activisme» du tissu associatif local qui, a-t-il dit, est «des plus actifs au niveau national», s'est engagé à étudier l'ensemble des propositions formulées. «Je suis venu écouter vos préoccupations et vos propositions, en toute démocratie et transparence, pour les intégrer dans ce nouveau plan qui consacre les engagements et les orientations de l'Etat envers la jeunesse», a-t-il déclaré. Notant les différentes

contraintes soulevées durant cet échange, dont l'allègement de diverses procédures de création d'association, d'accès aux structures de jeunesse et de promotion du travail associatif, le ministre a plaidé une «débureaucratisation» du secteur, à commencer par la gestion des structures de jeunesse. «Ce n'est pas à l'administration de gérer les structures de jeunesse, maison de jeunes et autres, mais au

mouvement associatif et à la société civile qui doivent en faire des espaces de loisirs, de culture et surtout des espaces de débats de citoyenneté», a plaidé M. Khaldi. Lors de cette visite de travail, le ministre a également procédé durant la matinée à l'inauguration de deux structures sportives dans les communes de Draa El Mizan et Irdjen, respectivement, au sud-ouest et sud-est de Tizi-Ouzou, et inspecté deux

autres chantiers dont l'un au niveau du chef-lieu de wilaya. Interpellé, à Draa El Mizan comme à Irdjen et Tizi-Ouzou, à propos des infrastructures sportives de proximité, M. Khaldi s'est engagé à réaliser davantage d'infrastructures en favorisant les zones enclavées pour, a-t-il soutenu, «réduire les asymétries de développement entre le monde rural et urbain».

Farouk F.

Enseignement supérieur

Les représentants des étudiants satisfaits des mesures de reprise des cours

Les représentants des associations estudiantines agréées relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique se sont dits satisfaits quant aux mesures de prise en charge du transport des étudiants vers les établissements universitaires ainsi que de la reprise des activités d'enseignement en présentiel à partir du 19 septembre courant. A l'issue d'une réunion avec le secrétaire général (SG) de la tutelle, les représentants des associations estudiantines ont affiché «une satisfaction quant à la mesure prise par les pouvoirs publics au sujet de la prise en charge du

transport des étudiants vers les établissements d'enseignement où ils sont inscrits, mais également de la reprise des activités pédagogiques en présentiel à partir du 19 septembre courant», a précisé un communiqué. Les représentants des associations estudiantines ont saisi cette occasion pour «soulever une série de préoccupations relevées dans certains établissements et services», a indiqué la même source, ajoutant que le SG «a promis de prendre en considération toutes les préoccupations pertinentes qui lui ont été soulevées». La réunion a également constitué une opportunité pour le res-

ponsable de tenir les représentants des étudiants informés «des conditions dans lesquelles ont repris les activités d'enseignement depuis le 23 août dernier, et conclues à la lumière des rencontres d'évaluation tenues la semaine passée». A noter que ces rencontres ont fait ressortir un état des lieux acceptable des activités pédagogiques programmées entre le 23 août et le 9 septembre, au moment où les chefs des établissements universitaires et des œuvres sociales ont exprimé «leur disposition» à mener à bien l'année universitaire en cours, a conclu le communiqué. Maïssa B.

Lutte contre la pollution maritime

Pétrolier Safer, l'expérience algérienne exposée par Benharrats

■ La ministre de l'Environnement, Nassira Benharrats, a pris part, avant-hier par visioconférence, à la session extraordinaire du Conseil des ministres arabes de l'Environnement où elle a exposé l'expérience algérienne en matière de lutte contre la pollution maritime, a indiqué un communiqué du ministère.

Par Walid B.

Mettant l'accent sur l'importance de trouver la solution idoine pour le pétrolier Safer, amarré sur la côte occidentale du Yémen depuis 2015 afin d'éviter une catastrophe environnementale, à cette occasion, la ministre a rappelé les risques que représente le pétrolier Safer, tout en relevant la dimension internationale pour le règlement de ce problème. M^{me} Benharrats a également mis en exergue les efforts de l'Algérie en termes de lutte contre les accidents de fuite de pétrole dans la Méditerranée, a précisé le communiqué. Dans ce cadre, la ministre de l'Environnement a

formulé nombre de propositions, entre autres, mesurer l'impact de tout éventuel scénario, évaluer l'ampleur du dégât induit par les fuites et créer un organe opérationnel pour les interventions urgentes, les secours et la lutte contre la pollution maritime.

La ministre a recommandé, par ailleurs, la création d'un fonds arabe environnemental à même de faire face aux incidents et catastrophes maritimes, a conclu le document.

Au terme de la rencontre, le Conseil des ministres arabes de l'Environnement a pris une série de décisions cristallisées sous forme de revendications fondamentales.

W. B.



Une nouvelle manifestation du réchauffement continu du climat

La banquise d'été de l'Arctique au deuxième plus bas niveau jamais observé

La banquise d'été en Arctique a fondu en 2020 jusqu'à la deuxième superficie la plus petite jamais enregistrée, après 2012, une nouvelle manifestation du réchauffement continu du climat, selon des observations satellitaires annoncées lundi par le National Snow and Ice Data Center aux Etats-Unis. La banquise est la glace qui se forme sur l'eau. Tous les ans, une partie fond l'été et se reforme l'hiver, de façon normale, mais avec le réchauffement climatique, elle fond de plus en plus l'été, et sa superficie hivernale se réduit

aussi. Les satellites observent de façon très précise ces superficies depuis 1979, et la tendance à la réduction est nette. Cette année, le minimum de la banquise estivale a été atteint le 15 septembre, avec 3,74 millions de kilomètres carrés, selon des données préliminaires du centre, dont les annonces à la fin de chaque hiver et de chaque été font référence. «L'année a été folle dans le nord, avec la banquise presque au niveau le plus bas jamais vu, des canicules (...) en Sibérie et des immenses feux de forêts», a déclaré Mark Serreze, son directeur. «Nous nous dirigeons vers un océan Arctique sans glace saisonnière», a-t-il déploré. En général, le Groenland se réchauffe deux fois plus vite que le reste de la planète. La fonte de la banquise ne contribue pas directement à la

hausse du niveau des océans, puisque la glace est déjà sur l'eau. Mais elle y contribue indirectement, et «a un impact sur le système du climat», dit Claire Parkinson, climatologue, citée par l'agence AFP, de la Nasa, dont les satellites mesurent les glaces des pôles. En effet, moins il y a de glace, moins les rayonnements solaires sont réfléchés et plus ils sont absorbés par les océans, ce qui les réchauffe. «La faible couverture de la banquise cette année est pile dans la tendance de déclin observée depuis quatre décennies», ajoute Claire Parkinson. Les preuves du rétrécissement de la glace, en superficie et en épaisseur, sur mer et sur terre et dans les glaciers, en Arctique et en Antarctique, s'accumulent de façon indéniable, même si les rythmes diffèrent d'un endroit à

un autre. Ainsi, la banquise antarctique a vite fondu pendant trois ans jusqu'en 2017, mais ces dernières années, elle a un peu repris, sans qu'on comprenne vraiment le phénomène. Dans l'Arctique, la réduction est plus marquée depuis 1996 par rapport à la période précédente, note Claire Parkinson, même s'il y a des variations d'une année à l'autre. La banquise du nord risquerait même de disparaître plus vite que ce que les modèles climatiques prédisent, ont jugé des chercheurs dans une étude publiée par la revue «Nature» en juillet. Cette disparition bouleverserait l'écosystème (les ours en dépendent pour attraper les phoques) et le mode de vie des Inuits au Groenland. «A cause de la fonte de l'Arctique, l'océan va absorber plus de chaleur, et nous finirons tous par être exposés aux

effets dévastateurs du dérèglement climatique», a réagi Laura Meller, de Greenpeace, qui se trouve à bord d'un navire parti de l'archipel norvégien de Svalbard et était avant-hier au bord de la glace. «Quand je regarde par la fenêtre, j'ai du mal à me rappeler que j'observe une urgence climatique en temps réel», a-t-elle dit. Les dirigeants mondiaux, qui se réuniront sur le climat et la biodiversité dans les deux prochaines semaines à l'ONU, ne peuvent ignorer le problème : l'an dernier, les experts climat de l'ONU (Giec) ont adopté un rapport sur les océans et la cryosphère (banquise, glaciers, calottes polaires et permafrost), avertissant des catastrophes en chaîne d'un monde plus chaud de 2° C par rapport à l'ère pré-industrielle. La planète en est déjà à +1° C.

Yacine N.

Chine

Un nouveau satellite pour surveiller l'environnement océanique lancé

LA CHINE a envoyé avant-hier un nouveau satellite de surveillance des océans en orbite depuis le centre de lancement de satellites de Jiuquan, dans le nord-ouest de la Chine. Une fusée Longue Marche-4B transportant le satellite Haiyang-2C (HY-2C) a décollé à 13h40 (heure de Pékin), selon le centre de lancement. Le HY-2C, le troisième satellite du pays dédié à l'étude de l'environnement dynamique océanique, formera un réseau avec le satellite HY-2B lancé précédemment et le satellite HY-2D, qui sera lancé à une date ultérieure, pour effectuer une surveillance de haute précision de l'environnement maritime. Il s'agit du 347^e lancement de la série de fusées Longue Marche.

Agences

Coincés dans une baie de Tasmanie/Australie

Tentative de sauvetage de 180 cétacés

Environ 90 globicéphales sont morts et 180 autres de ces cétacés sont toujours coincés dans une baie reculée de Tasmanie, dans le sud de l'Australie, selon les autorités qui ont lancé hier une opération de sauvetage particulièrement difficile. Les scientifiques ont précisé que deux importants groupes de ces mammifères marins parfois appelés «dauphins-pilotes» s'étaient échoués sur des bancs de sable de Macquarie Harbour, une baie fermée par une passe étroite sur la côte ouest, sauvage et peu peuplée, de Tasmanie. Des vidéos ont montré des mammifères se débattant pour échapper aux hauts-fonds. Des vedettes et semi-rigides de secouristes naviguaient autour pour tenter de les aider à se remettre à flot. Sur certaines photos, des secouristes en combinaison de plongée apparaissaient debout, de l'eau jusqu'à la taille, à quelques mètres des cétacés échoués. Kris Carlyon, biologiste employé par le gouvernement, a indiqué qu'environ

«un tiers» des animaux étaient morts avant-hier soir, et que sauver les globicéphales encore en vie serait un «défi» qui pourrait prendre plusieurs jours, d'autant que les approcher implique nécessairement d'utiliser un bateau. Les échouages de mammifères marins sont relativement fréquents en Tasmanie, mais celui-ci est particulièrement préoccupant du fait du nombre important d'animaux concernés. Une soixantaine de personnes, dont des employés de fermes aquacoles voisines, sont impliquées dans cette opération de sauvetage qui est compliquée par le froid, l'humidité et un régime de marées irrégulier. M. Carlyon a indiqué que la plupart des globicéphales, qui sont partiellement sous l'eau, devraient pouvoir survivre plusieurs jours et que cette météo, désagréable pour l'homme, jouait cependant en faveur de ces mammifères marins. «C'est un sale temps pour les gens, mais pour les cétacés, c'est idéal, du fait de l'humidité et de la

fraîcheur», a-t-il dit aux journalistes dans la localité voisine de Strahan, dans le nord de la baie. Les sauveteurs devront cependant sélectionner les animaux à sauver, en se concentrant sur ceux qui sont les plus accessibles, et ceux qui semblent en meilleure santé. La plupart des cétacés d'un groupe d'une trentaine échoués sur une plage étaient morts avant-hier. Et on estime à une soixantaine le nombre de globicéphales coincés sur les bancs de sable qui sont morts depuis lors. Karen Stockin, une spécialiste des mammifères marins à la Massey University, en Nouvelle-Zélande, a expliqué que la Tasmanie était un lieu d'échouages fréquents de globicéphales, espèce qui n'est pas considérée comme menacée. Bien que les globicéphales fassent partie des cétacés les plus résistants, les sauveteurs sont engagés dans une course contre la montre, a-t-elle ajouté.

Melissa A.



Présidentielle en Côte d'Ivoire

Bédié appelle à la «désobéissance civile»

■ L'ex-président ivoirien Henri Konan Bédié a appelé, dimanche, au nom de l'opposition, à la «désobéissance civile» face à la «forfaiture» de la candidature controversée à un troisième mandat du chef de l'État Alassane Ouattara à l'élection présidentielle du 31 octobre.

Par Rosa C.

«**F**ace à la forfaiture, un seul mot d'ordre : la désobéissance civile», a déclaré M. Bédié, salué par un tonnerre d'applaudissements à la fin d'une grand-messe qui a réuni les principaux partis de l'opposition au siège du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), a constaté un journaliste de l'AFP.

L'ex-chef de l'État (1993-99), qui s'est érigé en chef de l'opposition depuis qu'il a rompu il y a deux ans avec Alassane Ouattara, n'a

pas précisé de modalité d'action pour cette «désobéissance civile», une formule qui a été préférée à un boycott de la présidentielle, une hypothèse qui avait été évoquée.

Chassé du pouvoir par un coup d'État militaire en 1999, M. Bédié espère toujours y revenir : à 86 ans, le chef du PDCI est l'un des quatre candidats retenus pour la présidentielle par le Conseil constitutionnel.

A ses côtés dimanche étaient présents Assoa Adou, le secrétaire général du Front Populaire ivoirien (FPI) de l'ex-président

Laurent Gbagbo, et Zié Koné pour le mouvement Générations et Peuples Solidaires (GPS) de Guillaume Soro, considérés comme les autres forces principales de l'opposition ivoiriennes – ainsi que d'autres petits partis.

Était absent, en revanche, l'opposant Pascal Affi N'Guessan, l'un des candidats à la présidentielle, leader de l'aile dite «réformiste» du FPI, qui s'oppose à l'aile «légitimiste» pro-Gbagbo.

Si l'opposition est unanime contre la candidature à un troisième mandat d'Alassane Ouattara, longuement qualifiée de «forfaiture» et de «violation de la Constitution» dimanche par les orateurs, elle peine à trouver une stratégie commune face au pouvoir, et aucune union électorale n'a pour l'instant été annoncée.

Même si l'opposition dit vouloir «restaurer l'État de droit et la démocratie», selon M. Bédié, cet appel à la «désobéissance civile» pourrait entraîner une nouvelle escalade de la tension en Côte d'Ivoire, à un peu plus d'un mois de la présidentielle. La crainte de violences meurtrières est forte dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, dix ans après la crise post-électorale née de la présidentielle de 2010 qui avait fait 3 000 morts.

Une quinzaine de personnes sont mortes en août dans des violences survenues dans le sillage de l'annonce de la candidature du président Ouattara à un troisième mandat et des échauffourées ont eu lieu hier dans plusieurs localités après l'annonce du Conseil constitu-



P. A. D. R.

tionnel de la liste des candidats retenus pour le scrutin.

L'opposition demande la dissolution de la Commission électorale indépendante et du Conseil constitutionnel, qu'elle estime «inféodés» au pouvoir et donc pas à même d'organiser une élection «transparente».

Élu en 2010, réélu en 2015, M. Ouattara, 78 ans, avait annoncé en mars qu'il renonçait à briguer un troisième mandat, avant de changer d'avis en août, après le décès de son dauphin désigné, le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly.

La loi ivoirienne prévoit un maximum de deux mandats mais le Conseil constitutionnel a estimé qu'avec la nouvelle Constitution de 2016, le comp-

teur des mandats de M. Ouattara a été remis à zéro, ce que conteste farouchement l'opposition.

Les candidatures de Laurent Gbagbo, 75 ans, qui vit à Bruxelles dans l'attente d'un possible appel de la Cour pénale internationale, après son acquittement en première instance de crimes contre l'humanité, et de Guillaume Soro, 47 ans, ex-chef de la rébellion pro-Ouattara des années 2000, en exil en Europe, ont été rejetées par le Conseil constitutionnel, au grand dam de leurs partisans.

Les deux hommes ont été condamnés par la justice ivoirienne à des peines de 20 ans de prison et à la privation de leurs droits civiques. R. C.



Commentaire

Nomination

Par Fouzia Mahmoudi

Il y a quelques jours, la femme de loi la plus célèbre aux États-Unis s'éteignait à 87 ans. Ruth Bader Ginsburg, juge à la Cour suprême américaine depuis 1993, laisse une place vide qui attise les convoitises des démocrates et des républicains, chacun des deux camps souhaitant combler cette chaise vide par une personnalité proche de son parti. Donald Trump a d'ailleurs annoncé cette semaine qu'il désignerait en fin de week-end une nouvelle juge pour la Cour suprême afin de succéder à Ruth Bader Ginsburg, et a martelé que le vote au Sénat devrait se tenir avant l'élection présidentielle, le 3 novembre, atisant une féroce bataille politique qui accapare déjà la campagne. Balayant les cris d'indignation des démocrates, le président a estimé que le Sénat, à majorité républicaine, avait «largement le temps» de confirmer la nomination d'une nouvelle magistrate avant le scrutin qui l'opposera à Joe Biden. «Je préférerais de loin qu'il y ait un vote avant l'élection», a-t-il souligné devant des journalistes. En s'envolant pour l'Ohio, il a réaffirmé qu'il prendrait sa «décision samedi, peut-être vendredi». Ce qui sonnera le coup de départ du processus de confirmation pour remplacer la juge, icône féministe et de la gauche américaine, décédée vendredi dernier des suites d'un cancer. Électrochoc dans cette campagne déjà bouleversée par plusieurs événements historiques, la succession de «RBG» au sein du temple du droit américain sera l'un des sujets majeurs de la présidentielle. L'enjeu est simple : solidement ancrée, ou non, la Cour suprême dans le camp conservateur pour des décennies. Joe Biden, qui mène dans les sondages, avait placé jusqu'ici au cœur de sa campagne la gestion par Donald Trump de la pandémie de Covid-19 et les quelque 200 000 morts aux États-Unis. Le décès de la magistrate a soudainement rebattu les cartes. Ayant promis de nommer «une femme très talentueuse», le locataire de la Maison-Blanche a précisé vouloir attendre la fin des cérémonies funéraires. En 2016, à la mort du conservateur Antonin Scalia dix mois avant la présidentielle, Mitch McConnell avait bloqué le processus pour le remplacer en arguant qu'il fallait laisser les électeurs choisir. Cette fois, il a promis dès vendredi que le Sénat se prononcerait sur un candidat de Donald Trump. Le Sénat votera «cette année», a-t-il martelé lundi sans préciser l'échéance. Sa majorité de 53 contre 47 est mince, et déjà deux sénatrices républicaines modérées ont estimé que le Sénat ne devrait pas se prononcer avant la présidentielle. Mais même sans eux, les républicains disposeront d'assez de voix, grâce à l'intervention du vice-président Mike Pence qui peut partager en cas d'égalité, pour confirmer la remplaçante de «RBG». Joe Biden a dénoncé dimanche «un exercice de pouvoir politique brutal» de son rival, «un abus de pouvoir» s'il poussait réellement son remplacement avant l'élection. Les démocrates martèlent que Ruth Bader Ginsburg a laissé comme dernière volonté de ne pas être remplacée jusqu'à ce qu'un «nouveau président soit en fonction», selon la radio publique NPR. Donald Trump a balayé ces objections lundi : «C'est sorti de nulle part». «Au final, nous avons gagné l'élection. Nous avons une obligation». En 2016, sa promesse de nommer des juges conservateurs avait pesé dans le ralliement de nombreux électeurs évangélistes, au départ sceptiques devant ce milliardaire haut en couleur, divorcé deux fois. Trump a ainsi un atout de taille dans sa manche qu'il serait stupide de ne pas utiliser à 40 jours de la présidentielle et alors que cela pourrait lui faire gagner comme en 2016 des voix parmi les populations les plus conservatrices. Reste à savoir, toutefois, s'il arrivera à respecter toutes les conditions applicables à cette nomination dans un laps de temps aussi court, car un échec pourrait alors ternir encore son image et faire douter ses soutiens.

F. M.

Bélarus

L'UE incapable d'adopter des sanctions malgré l'appel de Tikhonovskaïa

Venue lundi à Bruxelles plaider pour l'adoption de sanctions contre le régime du président Loukachenko, l'opposante bélarusse Svetlana Tikhonovskaïa repart bredouille. Les États membres ne sont pas parvenus à s'entendre sur la nécessité d'intervenir en urgence pour mettre un terme à la répression féroce menée dans son pays, a déploré l'Espagnol Josep Borrell. «Il n'a pas été possible de trancher aujourd'hui, car il faut l'unanimité et elle n'a pas été réunie», a expliqué le chef de la diplomatie européenne à l'issue d'une réunion avec les ministres des Affaires étrangères des 27. «C'est regrettable. Malgré ses promesses, M^{me} Tikhonovskaïa va repartir sans rien», a confié l'un d'eux à l'AFP.

Il revient désormais aux dirigeants européens de trancher la question lors de leur sommet de jeudi et vendredi, a indiqué Josep Borrell. «Les chefs d'État et de gouvernement vont devoir donner des orientations pour permettre une décision lors de la prochaine

réunion des ministres le 12 octobre», a-t-il précisé.

«La répression au Bélarus est d'une violence inédite et elle monte en puissance. Nous devons adopter des sanctions. J'en fais un engagement personnel. Si nous ne parvenons pas à le faire, alors la crédibilité de l'UE sera mise à mal», a-t-il estimé.

L'Union européenne a préparé des sanctions contre une quarantaine de personnes jugées responsables de la répression, mais l'unanimité est nécessaire pour leur adoption. Or, Chypre conditionne toujours son accord à l'adoption de mesures pour contraindre la Turquie à cesser ses forages gaziers dans les eaux de sa zone économique.

«Notre réaction à tout type de violation de nos valeurs et principes fondamentaux ne peut se faire à la carte. Elle doit être cohérente», a averti le chef de la diplomatie chypriote, Nikos Christodoulidis, à son arrivée.

Plusieurs ministres ont dénoncé cette position. «Il est regrettable qu'aujourd'hui nous n'ayons

pas pu décider de sanctions pour les violations des droits de l'homme dans ce pays en raison d'une «prise d'otages» par un État membre. Cela envoie un mauvais signal aux Bélarusses, à nos sociétés et au monde entier», s'est insurgé le chef de la diplomatie de la Lettonie Edgars Rinkēvics.

Mais Josep Borrell a dit comprendre la position de Nicosie. «Si la Turquie ne change pas d'attitude, il faudra alors envisager des sanctions contre la Turquie», a-t-il déclaré. «Le problème est à résoudre lors du sommet», a-t-il insisté.

Or, l'Allemagne bloque cette décision. Berlin la juge «inopportune», car l'adoption de sanctions risque de ruiner sa médiation avec Ankara, ont confié à l'AFP plusieurs diplomates.

Dans le même temps, le chef de la diplomatie allemande, Heiko Maas, préconise que les sanctions concernent également le président Loukachenko, considéré comme «le principal responsable» de la répression.



Sporting Portugal

Une académie de football au nom de Cristiano Ronaldo

LE CLUB du Sporting Portugal a annoncé lundi sa décision de baptiser son académie de football au nom de Cristiano Ronaldo, joueur formé au club lisboète et évoluant actuellement à la Juventus Turin.

Le Sporting dit vouloir rendre hommage «au meilleur joueur portugais de tous les temps», quintuple Ballon d'or.

«L'académie immortalisera ainsi le nom du plus grand symbole qu'elle a formé, et qui servira d'inspiration à tous les jeunes talents», a annoncé le Sporting dans un communiqué, en précisant qu'une cérémonie officielle serait organisée à une date ultérieure.

Cristiano Ronaldo, aujourd'hui âgé de 35 ans, a rejoint la pépinière du Sporting en 1997, à l'âge de 12 ans, en provenance de son île natale de Madère.

Il a débuté dans l'équipe principale du club à 17 ans, en août 2002, année de l'inauguration de l'actuel site de l'académie du Sporting à Alcochete, dans la banlieue sud de Lisbonne.

Un an plus tard, l'attaquant s'est envolé vers Manchester United, avant de partir au Real Madrid puis à la Juventus Turin, où il évolue actuellement.

O. N.

Tennis

Pour Djokovic, Nadal reste «le favori N.1» de Roland-Garros



RAFAEL NADAL, malgré son élimination en quarts à Rome, reste «le favori N.1» de Roland-Garros, a assuré lundi Novak Djokovic, même si le tournoi romain a montré qu'il pouvait être battu sur terre battue.

A moins d'une semaine de Roland-Garros, Nadal, avec ses 12 victoires sur la terre battue parisienne, «reste celui qui a les plus grandes chances», a commenté le vainqueur du Masters 1000 de Rome.

«Même s'il a perdu cette semaine, il est le favori N.1. Au niveau de ses résultats, vous ne pouvez mettre personne en face», a-t-il estimé.

«Mais Diego (Schwartzman) a montré que Nadal pouvait être battu sur terre battue», a-t-il ajouté au sujet de l'Argentin tombé

de «Rafa» en quarts de finale à Rome.

D'autant que Roland-Garros se déroulant à l'automne en raison de la pandémie de coronavirus, les conditions de jeu vont être différentes, avec peut-être de la pluie, des terrains humides, des rebonds moins

hauts, a-t-il fait valoir.

Or, Nadal «préfère les hauts rebonds, qu'il fasse chaud, que la balle aille vite», a souligné «Nole». «On va voir, ça va être intéressant».

Djokovic, pour sa part, reconnaît ne pas avoir «joué son meilleur tennis» à Rome.

«J'espère pouvoir hausser le niveau pour Roland-Garros, parce que ça va être nécessaire si je veux aller loin. Mais la chose positive, c'est que j'ai très bien servi pendant tout le tournoi et j'ai su trouver mon meilleur tennis quand j'en avais vraiment besoin, dans les moments décisifs», a souligné celui qui détient désormais seul le record de victoires en Masters 1000 (36, contre 35 pour Nadal).

K. L.

Tour de France

Deux gardes à vue suite à des soupçons de dopage

DEUX GARDES à vue étaient en cours lundi après la découverte d'une «méthode pouvant être qualifiée de dopante» dans le cadre d'une enquête préliminaire visant «une petite partie des coureurs» d'Arkéa-Samsic pendant le Tour de France, a annoncé le parquet de Marseille (France).

«Le parquet de Marseille confirme s'être saisi au titre du pôle santé publique d'une enquête actuellement diligentée par l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sur des soupçons de dopage visant une petite partie de l'équipe des coureurs Arkéa-Samsic»,

écrit Dominique Laurens, la procureure de Marseille, dans un communiqué.

«Deux gardes à vue sont en cours», ajoute-t-elle, sans donner l'identité des personnes placées en garde à vue, mais ajoutant qu'avaient été découverts «de nombreux produits de santé dont des médicaments dans leurs affaires personnelles, mais également et surtout une méthode pouvant être qualifiée de dopante».

Sollicité sur l'ouverture de cette enquête, le manager général de l'équipe bretonne, Emmanuel Hubert, n'a pas souhaité réagir lundi.

G. H.

Sports scolaire et universitaire

Un projet de relance au niveau du gouvernement

Un projet de relance des sports scolaire et universitaire pour alimenter l'élite sportive nationale est à l'étude au niveau du gouvernement, a déclaré, lundi à Tizi-Ouzou, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi.



Par Racim S.

Ce projet permettra, a souligné M. Khaldi, de «constituer un vivier d'athlètes pour les équipes nationales», préconisant, à cet effet, «l'échange et la création de ponts entre les deux secteurs en mutualisant leurs infrastructures respectives».

Il y a, a expliqué le ministre, «certaines infrastructures éducatives dotées d'espaces et d'équi-

pements dont peuvent bénéficier les clubs et associations sportives locales, en dehors des créneaux scolaires, et inversement, des infrastructures sportives qui peuvent bénéficier également aux élèves et étudiants».

Le ministre a soutenu, dans ce sillage, qu'il y a «un engagement clair de la part de l'Etat à encourager la pratique du sport par la jeunesse ainsi que son accès à la culture et à l'entrepreneuriat à travers l'élaboration du Plan national de la jeunesse qui

ne sera pas un support bureaucratique, mais l'œuvre de la jeunesse elle-même».

M. Khaldi a souligné, lors d'une rencontre avec la société civile locale autour de l'élaboration du Plan national de la jeunesse 2020-2024, la volonté de l'Etat d'accompagner le mouvement associatif et la jeunesse dans son ensemble et de l'impliquer, de manière effective, pour en faire des partenaires dans la gestion des affaires publiques.

R. S.

Italie

Ibrahimovic offre d'un doublé la victoire à l'AC Milan face à Bologne (2-0)

Zlatan Ibrahimovic a montré qu'il était toujours aussi essentiel en offrant d'un doublé la victoire à l'AC Milan face à Bologne (2-0), lundi lors de la 1^{re} journée de Serie A.

Dominateurs pendant une heure de jeu, les Rossoneri ont réussi leur rentrée et se hissent à la 3^e place à égalité avec Naples.

Ils auraient pu faire encore mieux si l'attaquant suédois, parfaitement lancé en contre par Hakan Calhanoglu, n'avait pas raté le cadre déserté par le gardien Lukasz Skorupski qu'il venait de déborder (63').

Omniprésent à deux semaines de son 39^e anniversaire, Ibrahimovic aurait pu aussi ouvrir le score dès la 12^e minute, après un travail de Davide Calabria côté droit, s'il n'avait pas trop croisé son tir en position de pivot.

Mais difficile d'en vouloir à l'immortel «Zlatan», qui débute sa 22^e saison professionnelle, quand on le voit s'élever plus haut que Danilo, sur un centre millimétré de Théo Hernandez, pour placer une tête piquée qui ne laisse aucune chance à Skorupski (35', 1-0).

Le gardien polonais n'a pas pu faire grand-chose non plus sur le second but, un penalty consécutif à une faute de Riccardo Orsolini sur Ismaël Bennacer et envoyé dans la lucarne droite par la légende suédoise (51', 2-0).

En fin de match, Bologne, sauvé par

Skorupski qui a détourné une demi-volée de Hernandez (77'), s'est réveillé mais Gianluigi Donnaruma a remporté son duel face à Andreas Skov Olsen (79'), et Federico Santander a trouvé la transversale (88'). Bologne a fini sans Mitchell Dijks, exclu (88').

L'AS Rome sous la menace de perdre sur tapis vert

L'AS Rome est sous la menace de perdre sur tapis vert son match de la 1^{re} journée disputé samedi sur le terrain du Hellas Verone (0-0), en raison d'une erreur administrative dans l'enregistrement d'un joueur.

Tous les joueurs de plus de 22 ans doivent être inscrits dans une liste de 25 joueurs transmise en début de saison aux instances dirigeantes pour pouvoir jouer en Serie A.

Or l'AS Rome n'a pas inclus dans cette liste son milieu de terrain guinéen Amadou Diawara, qui a disputé la rencontre samedi à Vérone, a-t-on appris lundi auprès de la Ligue italienne de football, confirmant une information de la «Gazzetta dello sport». Diawara a fêté cet été son 23^e anniversaire.

Pour avoir aligné un joueur non éligible, la Roma risque une défaite sur tapis vert (3-0), comme c'est déjà arrivé en 2016 à Sassuolo, pour le même motif.

M. L.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Sûreté de wilaya d'Alger

Arrestation d'un individu usurpant l'identité de hauts cadres à la Présidence de la République

LES SERVICES de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont arrêté lundi un individu dangereux, originaire de la wilaya de Boumerdès et résidant à La Casbah et à Bab Ezzouar, s'adonnant à l'usurpation d'identité de cadres supérieurs à la Présidence de la République et d'autres institutions de l'Etat, a indiqué la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Il s'agit d'un individu arrêté «en possession de cartes d'identité appartenant à des personnes issues de différentes wilayas, auxquelles il faisait croire qu'il était en contact avec des fonctionnaires dans divers secteurs, afin d'intervenir pour leur parcours professionnel de manière à bénéficier d'installation dans des postes ou de transfert de poste en contre-

partie d'avantages et de sommes d'argent», a précisé la même source.

L'enquête préliminaire a révélé que la personne arrêtée exerçait une activité criminelle étendue à plusieurs wilayas, et impliquée dans plusieurs affaires similaires liées à l'escroquerie, menace de mort, usurpation d'identité militaire et d'autrui, harcèlement d'un fonctionnaire en poste et outrage à corps constitué, a-t-on affirmé, faisant savoir que l'enquête, supervisée par les autorités juridiques territorialement compétentes, suit son cours.

La DGSN invite toute personne ayant été victime d'escroquerie dans ce sens de se rapprocher des services de la Sûreté de wilaya d'Alger, a-t-on conclu.

Saty T.

Béjaïa

Grande marche de soutien aux travailleurs de Numilog

UNE GRANDE marche de solidarité a été organisée hier en faveur des 196 travailleurs licenciés de l'unité «Numilog». Des travailleurs de plusieurs entreprises privées et publiques ont pris part à cette action pour condamner cette décision, exiger la réintégration des travailleurs de Numilog, le respect des libertés syndicales et le droit à l'organisation.

La marche a pris le départ de la Maison de la culture jusqu'au siège de la wilaya, avant que les marcheurs ne poursuivent leur action jusqu'à la place Saïd-Mekbel.

Elle a mobilisé plusieurs centaines de travailleurs venus de plusieurs secteurs d'activités, des universitaires, des associa-

tions, des élus, des citoyens, etc., munis de banderoles dénonçant «la loi du plus fort» et le silence des autorités sur cette situation, revendiquant l'application des décisions de justice déboutant Numilog.

Des décisions de justice rendues en faveur de la réintégration des travailleurs et en faveur de la section syndicale de cette unité.

Pour rappel, les travailleurs de Numilog sont en lutte pour faire aboutir leurs droits depuis près de deux mois environ, et ce, devant l'entêtement de l'administration de l'unité en dépit de deux décisions de justice rendues en faveur des travailleurs.

H. C.

Oued-Ghir / Béjaïa

Un piéton heurté par un camion semi-remorque

UN JEUNE homme, dont l'âge varie entre 20 et 30 ans, a été mortellement percuté par un camion semi-remorque, a-t-on appris hier lors qu'il traversait la route hier vers 7h22 sur la RN 12, au lieu-dit Ouzaïche, localité de Oued-Ghir, près de Béjaïa, a-t-on appris de la cellule de communication de la Protection civile de la wilaya de Béjaïa. Le corps de la victime a été évacué par des agents de la Protection civile à la morgue du CHU Khellil-Amrane. Une enquête est diligentée par les services de la gendarmerie sur les circonstances de ce drame. Cet accident a provoqué un bouchon au niveau de cet axe routier.

Notons qu'avant-hier un bébé de trois ans a trouvé la mort suite à une chute depuis le deuxième étage d'un immeuble à la cité Tassift, localité de Baccaro, commune de Tichy. La victime a malheureusement rendu l'âme. Selon la cellule de communication de la direction de la Protection civile, l'enfant a subi un polytraumatisme causé par la chute. Une première évacuation a été effectuée vers la polyclinique de Tichy mais vu la gravité de ses blessures l'enfant a été ensuite transféré rapidement vers l'hôpital d'Aokas.

H. Cherfa

La rentrée scolaire tard à venir



Loumis

Djalou@hotmail.com

Prévention

Le Premier ministre élargit l'aide financière de 30 000 DA au profit des transporteurs de personnes

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a décidé d'élargir le bénéfice de l'aide financière de 30 000 dinars au profit des transporteurs routiers de personnes, affectés par les mesures de restriction sur le transport entre les wilayas dans le cadre des mesures de prévention et de lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19), indique, hier, un communiqué des services du Premier ministre.

Par Slim O.

«En application des instructions du président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz Djerad, a décidé

d'élargir le bénéfice de l'aide financière de trente mille dinars au profit des transporteurs routiers de personnes, affectés par les mesures de restriction sur le transport entre les wilayas dans le cadre des mesures de prévention et de lutte contre la propagation du coronavirus

(Covid-19)», note la même source. Une aide financière de dix mille dinars est également accordée au profit des conducteurs et receveurs, ajoute le communiqué, précisant que ces mesures «sont applicables pour la période d'août, septembre et octobre 2020». S. O.

Seddouk/Absence d'infrastructures de loisir et de sport

Le siège de l'APC fermé par les habitants de la cité des 48 logements

LE SIÈGE de l'APC de Seddouk a été fermé hier par les habitants de la cité des 48 logements Bouhia. Les protestataires revendiquent «la réali-

sation d'un terrain de sport de proximité en faveur des jeunes du quartier». Ils relèvent le fait que la cité et ses environs sont dénués de lieu de loisir et de

sport. «Il y a un manque d'infrastructures de sport et de loisir au niveau de la cité», ont-ils déploré.

H. C.

Skikda

Incarcération d'un dangereux criminel objet de 9 mandats d'arrêt

Le juge chargé des comparutions immédiates près le tribunal de Azzaba (Skikda) a ordonné l'incarcération d'un dangereux criminel âgé de 45 ans faisant l'objet de 9 mandats d'arrêt, a-t-on appris lundi auprès de

la sûreté de wilaya. La même source a indiqué à l'APS que le prévenu était en possession d'une arme à feu ainsi que plus de 7 200 unités de boissons alcoolisées, des comprimés psychotropes et des armes blanches. La brigade de la police judiciaire de la sûreté de daïra de Azzaba a ainsi pu mettre fin aux agissements de ce dangereux criminel spécialisé dans le trafic illégal de substances psychotropes, de boissons alcoolisées et d'autres activités criminelles, a souligné la même source. Après avoir enquêté sur la base de renseignements faisant ressortir que l'intéressé utilisait son domicile à Azzaba comme lieu de stockage et de trafic, les services de sécurité ont procédé à l'interpellation du suspect, et ce, en coordination avec le parquet territoriale-

ment compétent en vue de l'obtention d'un mandat de perquisition délivré par le procureur de la République près le tribunal de Azzaba, a-t-on ajouté. La fouille du domicile de ce dangereux criminel a permis de retrouver et saisir une arme à feu, des menottes, des cartouches, 18 flacons de somnifères ainsi que des armes blanches (couteaux et épées), en plus de 7 200 bouteilles de boissons alcoolisées de différents types et dimensions, a détaillé la source. Il s'est avéré, par ailleurs, que l'individu arrêté était recherché par la justice et faisait l'objet de 9 mandats d'arrêt pour diverses affaires, notamment pour «vol, coups et blessures volontaires, formation d'une association de malfaiteurs, vol de bétail et vol qualifié», a-t-on relevé.

Hania y.